



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple Un But Une Foi

*Ministère de la Santé
et de l'Action sociale*

*Agence sénégalaise de
Réglementation Pharmaceutique
Le Directeur Général*

1000089134
N° MSAS/ARP/DISV/SERV.SRM

Dakar, le

23 SEPT 2024

Objet : Transmission de la liste des médicaments en rupture de stock et / ou en instance de rupture

Mesdames, Messieurs

La surveillance du marché des médicaments est l'une des missions dévolues à l'Agence sénégalaise de Réglementation pharmaceutique (ARP), conformément à la loi n° 2023-06 du 13 juin 2023 relative aux médicaments, aux autres produits de santé et à la Pharmacie. L'une des composantes de cette surveillance est le suivi de l'approvisionnement du marché en médicaments essentiels.

A ce titre, l'ARP invite tous les laboratoires commercialisant des médicaments au Sénégal à lui transmettre régulièrement la liste des produits en rupture de stock et en instance.

Ce suivi a deux objectifs principaux :

- ❖ anticiper sur les éventuelles ruptures de médicaments et autres produits de santé, en mettant en place des stratégies avec les différents acteurs de la chaîne d'approvisionnements.
- ❖ donner l'information aux prescripteurs et aux patients et proposer des alternatives thérapeutiques afin de limiter les conséquences des ruptures qui surviendraient.

Il est également demandé de préciser les motifs de la rupture et la période prévisionnelle de réapprovisionnement.

Je vous prie de croire, **Mesdames, Messieurs** à l'assurance de ma considération distinguée.

Ampliations :

- MSAS / CAB
- Ordre des pharmaciens
- Syndicat des pharmaciens privés du Sénégal

Destinataires :

- Laboratoires pharmaceutiques
- Agences de promotion de médicaments
- Grossistes répartiteurs

Le Directeur
Général
* ARP *

**Dr Alioune Ibnou
Abou Talib DIOUF**